



Assurance-vie permanente Sun Life
Guide du Client



La vie est plus radieuse sous le soleil

Table des matières

Assurance-vie permanente Sun Life – Les garanties dont vous avez besoin pour la vie	3
Avantages	4
Fonctionnement du contrat	4
Choix des caractéristiques du contrat	5
<i>Montant de couverture</i>	5
<i>Types de contrat</i>	5
<i>Sur une tête</i>	5
<i>Sur deux têtes, payable au premier décès</i>	5
<i>Sur deux têtes, payable au dernier décès</i>	6
<i>Capital-décès</i>	6
<i>Options de paiement des primes</i>	6
<i>Garanties facultatives</i>	7
Souplesse de l'Assurance-vie permanente Sun Life	10
<i>Valeur de rachat garantie</i>	10
<i>Compte de primes remboursable</i>	10
<i>Avances sur contrat</i>	11
<i>Avance automatique de la prime</i>	11
<i>Annulation du contrat</i>	11
Garantie à valeur ajoutée	13
<i>Prestation du vivant de la personne assurée</i>	13

Assurance-vie permanente Sun Life

Les garanties dont vous avez besoin pour la vie

L'assurance-vie permanente Sun Life vous offre ce qui suit :

- un capital-décès garanti
- des options de paiement garanties
- une valeur de rachat garantie

Ayez l'esprit tranquille, sachant que vous êtes protégé quand vous en avez le plus besoin. Maintenant et dans l'avenir.

Grâce à l'assurance-vie permanente Sun Life, vous pourrez :

- protéger les membres de votre famille quand ils en auront le plus besoin
- verser de l'argent à vos bénéficiaires
- créer un patrimoine pour vos enfants et petits-enfants
- laisser de l'argent à votre organisme de bienfaisance favori ou à votre alma mater

L'assurance-vie permanente Sun Life offre des garanties adaptées à vos besoins.

Ce guide vous donne une vue d'ensemble de l'assurance-vie permanente Sun Life.
On y résume plusieurs des caractéristiques et avantages du produit. Ce document ne fait pas partie de votre contrat.

Avantages

Protection pour la vie : L'assurance-vie permanente Sun Life vous offre une protection pour le moment où vous en aurez le plus besoin. Faites votre choix parmi une gamme de garanties facultatives et 4 options de paiement des primes. Vous aurez la certitude que vos besoins d'assurance sont comblés, maintenant et dans l'avenir.

Garanties : Dans un monde en pleine évolution, il est rassurant de savoir que l'assurance-vie permanente Sun Life offre des garanties. En effet, cette assurance propose 4 options de paiement, une valeur de rachat et un capital-décès, tous garantis. Ce contrat vous procure les garanties dont vous avez besoin pour la vie.

Simplicité : Dans un monde complexe, l'assurance-vie permanente Sun Life vous simplifie la vie en étant là quand vous en avez besoin.

Fonctionnement du contrat

Avec l'aide de votre conseiller, vous choisissez le montant de couverture, le type de contrat et l'option de paiement des primes qui conviennent le mieux à votre situation. Vous payez les primes et recevez une protection permanente en retour. Une fois la période de paiement terminée, votre assurance de base ne coûte plus rien. Vous avez donc fini de payer.

Le saviez-vous?

Le montant maximal d'assurance que vous pouvez acheter comprend les montants des garanties d'assurance temporaire que vous ajoutez au contrat.



Choix des caractéristiques du contrat

Montant de couverture

Vous choisissez le montant de couverture garanti dont vous avez besoin maintenant.

Si vous avez 64 ans ou moins, le montant minimal de protection permanente garantie que vous pouvez choisir est 25 000 \$. Si vous avez 65 ans ou plus, le montant minimal que vous pouvez choisir est 10 000 \$. Le montant maximal de protection offert par l'Assurance-vie permanente Sun Life est 25 000 000 \$.

Types de contrat

Lorsque vous faites votre demande d'Assurance-vie permanente Sun Life, vous choisissez le type de contrat d'après vos besoins.

Sur une tête

Ce contrat assure une personne, et verse un capital-décès libre d'impôt à son décès.

Sur deux têtes, payable au premier décès

Ce contrat assure deux personnes, et verse un capital-décès libre d'impôt au décès qui survient en premier. Il comprend la garantie Assurance de survivant, qui permet à la personne assurée survivante de demander dans les 90 jours un nouveau contrat sans avoir à fournir de preuves d'assurabilité.

- Ce contrat est une excellente solution pour les couples qui veulent s'assurer que leur famille est protégée si l'un d'eux décède subitement.

Sur deux têtes, payable au dernier décès

Primes payables jusqu'au premier décès - Ce contrat assure deux personnes, et verse un capital-décès libre d'impôt au décès qui survient en dernier. Les primes pour l'assurance de base cessent d'être payables au premier décès.

Primes payables jusqu'au dernier décès - Ce contrat assure deux personnes, et verse un capital-décès libre d'impôt au décès qui survient en dernier. Dans ce cas-ci, les primes sont payables soit au décès de la deuxième personne assurée, soit à la fin de la période de paiement, soit à l'âge commun de 100 ans – selon la première éventualité.

Sur deux têtes, payable au dernier décès (suite)

- Le contrat sur plusieurs têtes payable au dernier décès est une bonne façon de laisser un héritage à vos bénéficiaires.
- Si les dons de bienfaisance sont importants pour vous, ce type de contrat peut vous aider à laisser de l'argent à votre organisme de bienfaisance favori ou à votre alma mater.

Capital-décès

L'Assurance-vie permanente Sun Life offre un capital-décès garanti. Lorsque vous sélectionnez le montant de couverture, vous savez qu'il sera payé quand les besoins se feront sentir.

Options de paiement des primes

La prime garantie du contrat est déterminée d'après l'âge de la personne assurée, sa santé, son usage du tabac, son sexe et le montant d'assurance choisi. Vous pouvez payer vos primes une fois l'an par chèque ou tous les mois par prélèvement bancaire. Si vous payez mensuellement, les primes sont légèrement plus élevées pour couvrir les frais supplémentaires liés au traitement des opérations. Pour calculer la prime mensuelle, nous multiplions la prime annuelle totale par 0,09. Par exemple, si la prime annuelle est de 400 \$, la prime mensuelle sera de 36 \$ ($400 \$ \times 0,09$).

L'âge utilisé pour calculer la prime est l'âge pour l'assurance, c'est-à-dire l'âge à votre anniversaire de naissance le plus proche. Par exemple, si vous avez 40 ans et 7 mois, vous avez 41 ans pour l'assurance.

L'assurance-vie permanente Sun Life propose 4 options de paiement garanties. Choisissez celle qui répond à vos besoins et à votre budget.

Paiement à vie : Vous payez des primes pour le montant de l'assurance de base la vie durant de la personne assurée (maximum jusqu'à 100 ans). Cette option permet d'obtenir une protection permanente garantie à un prix abordable.

20 paiements : Vous payez des primes pour le montant de l'assurance de base pendant 20 ans seulement.

15 paiements : Vous payez des primes pour le montant de l'assurance de base pendant 15 ans seulement.

10 paiements : Vous payez des primes pour le montant de l'assurance de base pendant 10 ans seulement.

Garanties facultatives

Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. C'est pourquoi l'Assurance-vie permanente Sun Life offre une vaste gamme de garanties facultatives – pour que vous soyez prêt à tout affronter. Ces garanties facultatives font en sorte que votre assurance vous protège selon vos besoins, à vie!

Garantie facultative	Solution
Garantie Décès accidentel	Cette garantie est une façon peu coûteuse d'augmenter le montant du capital-décès si la personne assurée décède à la suite d'un accident.
Assurance temporaire d'enfant	Offrez à vos enfants une petite couverture d'assurance temporaire pour les aider à démarrer du bon pied. Lorsqu'ils auront entre 18 et 25 ans, vous pourrez l'augmenter jusqu'à concurrence de 10 fois le montant initial, sans fournir de preuves de leur assurabilité.
Garantie Invalidité totale	Cette garantie sert à maintenir l'assurance-vie en vigueur si la personne assurée ne peut pas travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure qui la rend totalement invalide. Donc, si la personne assurée devient invalide, nous cessons d'exiger les primes.
Garantie Exonération protégeant le propriétaire – décès et invalidité	Si le propriétaire du contrat n'est pas aussi la personne assurée, cette garantie permet au propriétaire de veiller à ce que les primes soient payées. Donc, si le propriétaire du contrat décède ou devient invalide, nous cessons d'exiger les primes mensuelles.
Garantie d'assurabilité	Cette garantie vous procure la tranquillité d'esprit. Peu importe ce que vous réserve l'avenir, vous pourrez acheter plus d'assurance-vie tous les 3 ans ou lors de certains changements familiaux, sans fournir de preuves médicales d'assurabilité.
Garantie Protection de l'entreprise	Cette garantie permet aux propriétaires d'entreprise d'acheter plus d'assurance à chaque anniversaire du contrat, à concurrence des maximums prévus, sans fournir de preuves médicales d'assurabilité. De cette façon, la couverture d'assurance peut croître en même temps que l'entreprise.
Garanties Assurance temporaire	Vos besoins d'assurance-vie peuvent varier au fur et à mesure que vos circonstances familiales et professionnelles évoluent. Vous pouvez choisir différentes durées d'assurance temporaire : 10 ans, 10 ans avec garantie Protection-renouvellement, 15 ans, 20 ans ou 30 ans. Peu importe la durée choisie, il est toujours possible de renouveler l'assurance ou de la transformer en protection permanente.
Garantie Remboursement des primes au décès garanti	Toutes les primes payées pour le contrat sont ajoutées au montant du capital-décès, puis le tout est versé libre d'impôt au bénéficiaire au décès de la personne assurée.



Si votre état de santé ou votre assurabilité change entre le moment où vous demandez l'assurance et celui où vous recevez votre contrat, il est possible que nous exigeons des preuves d'assurabilité.

Si vous payez votre contrat lorsque vous demandez l'assurance, vous pourriez bénéficier d'une protection temporaire immédiate, en vertu d'une note de couverture, le temps que nous traitons la demande. Les dispositions, conditions et exclusions de cette protection temporaire sont indiquées dans la note de couverture. On y explique aussi quand et dans quelles circonstances elle prend fin. Si vous ne payez pas au moment de la demande et que vous ne bénéficiez pas d'une protection temporaire, votre assurance entrera en vigueur seulement quand :

- votre contrat vous sera livré
- vous aurez fait le premier paiement, et
- vous nous aurez fourni, s'il y a lieu, les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé entre le moment où vous avez demandé l'assurance et la livraison du contrat.

Le saviez-vous?

Votre conseiller peut vous aider à choisir les bonnes garanties facultatives pour que votre contrat d'assurance-vie permanente Sun Life réponde à vos besoins, maintenant et dans l'avenir.

Souplesse de l'Assurance-vie permanente Sun Life

Valeur de rachat garantie

Votre contrat comporte une valeur de rachat garantie dès la troisième année. Elle peut être utile en cas d'urgence.

Compte de primes remboursable

L'Assurance-vie permanente Sun Life est assortie d'un compte de primes remboursable qui vous permet de payer les primes à l'avance. Ainsi, tout montant qui dépasse la prime requise est versé au compte de primes remboursable. Vous pouvez utiliser l'argent dans ce compte pour payer les primes ou pour vous constituer un fonds d'urgence. L'argent demeure accessible en tout temps, il produit de l'intérêt (un peu comme un compte d'épargne) et il est entièrement imposable.



Avances sur contrat

Les avances sur contrat sont un bon moyen d'accéder à des fonds quand vous en avez le plus besoin. Dès qu'une valeur de rachat garantie devient disponible, vous pouvez prendre une avance sur contrat. Nous facturons de l'intérêt (taux variable) sur le montant que vous empruntez.

Vous pouvez rembourser l'avance n'importe quand. Si vous ne la remboursez pas, le solde impayé est déduit du capital-décès payable. L'avance sur contrat peut être imposable.

Le montant minimal pour une avance est de 250 \$.

Le montant maximal correspond à :

- la valeur de rachat garantie du contrat
- moins les intérêts pour un an
- moins les avances déjà accordées

Avance automatique de la prime

Que se passe-t-il si vous ne payez pas vos primes et que vous n'avez pas d'argent dans le compte de primes remboursable? Les primes sont payées par une avance automatique sur la valeur de rachat du contrat. Nous prenons cette avance pour garder votre assurance-vie en vigueur. Nous calculons de l'intérêt sur l'avance. Le solde impayé est déduit de la valeur de rachat et du capital-décès garanti.

Si le montant de l'avance automatique de la prime est plus élevé que la valeur de rachat, vous devrez payer les primes pour garder votre contrat en vigueur. Autrement, il prendra fin.

Annulation du contrat

Si vos besoins changent et que vous ne voulez plus l'assurance, vous pouvez annuler votre contrat. La valeur de rachat garantie moins les avances et les primes impayées vous sera versée. Demandez à votre conseiller quelles sont les répercussions fiscales de l'annulation de votre contrat.



Garantie à valeur ajoutée

Prestation du vivant de la personne assurée

Cette prestation est offerte pour tous les produits d'assurance-vie de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Elle ne fait pas partie de votre contrat. La compagnie peut, à sa discrétion, l'approuver dans certaines circonstances. Si la personne assurée souffre d'une maladie terminale et que son espérance de vie est de moins de 24 mois, elle recevra un paiement unique de 50 % du montant de la couverture de base du contrat, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Comme vous pouvez l'utiliser selon vos besoins, la prestation vous offre plus de sécurité. La prestation du vivant de la personne assurée est offerte pour des raisons humanitaires et est soumise aux dispositions en vigueur au moment de la demande.

Assurance-vie permanente Sun Life – Les garanties dont vous avez besoin pour la vie

L'Assurance-vie permanente Sun Life vous offre les caractéristiques et les avantages nécessaires pour établir un contrat d'assurance qui répond à vos besoins, maintenant et dans l'avenir. Et vous n'avez pas à tout faire vous-même. Votre conseiller est là pour vous aider à bien choisir la protection permanente et les garanties facultatives qu'il vous faut.

ASSURANCE-VIE PERMANENTE SUN LIFE

Guide du Client

Notes

ASSURANCE-VIE PERMANENTE SUN LIFE

Guide du Client

Notes

Pourquoi choisir la Sun Life?

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, l'engagement que nous avons pris d'aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable grâce à des produits de pointe, des conseils d'expert et des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

**Parlez à votre conseiller de l'Assurance-vie permanente
Sun Life dès aujourd'hui!**

*Vous pouvez aussi visiter le site
sunlife.ca/Assurance-viePermanenteSunLife*

Nous travaillons pour vous aider à atteindre une sécurité financière durable.

